Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 029-212900492-20260701-20260705-DE

Délibération

Séance du 01 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le premier juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal d'ELLIANT, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence du maire, Nicolas POSTIC.

Présent(e)s : Daniel CAUGANT, Annaïck COTTEN BIANIC, Baptiste GOACHET, Amélie LE SAUX, Yohan LE GUIRRIEC, Catherine TOUZÉ, Loïc COUSTANS, Fiachra MAC AN TSAOIR, Odile COTTEN, Pascale PICHON, Pascal LE SAUX, Emeline LE BARON, Adeline CALLIGARO, Olivia LE GOFF, Antonin NIGER, Marie COTTEN, Frédéric CORBEL, Daniel JOUBERT, Sonia LE GALL

Absent(e)s ayant donnés pouvoir :

René LE BARON a donné pouvoir à Nicolas POSTIC
Guénaëlle ANDRO a donné pouvoir à Annaïck COTTEN BIANIC
David LE DEZ a donné pouvoir à Antonin NIGER

Est nommé(e) secrétaire de séance : Annaïck COTTEN BIANIC

Date de la convocation : 24 juin 2026

DELIBERATION N° 2026/07/05
OBJET : Convention triennale d'enseignements entre la Commune, le Bagad Bro Melenig et Sonerion Penn Ar Bed

Sonerion – Penn Ar Bed propose aux bagadoù adhérents des cours de musique (pratique instrumentale, solfège, culture musicale…) pour les instruments composant un bagad : cornemuse, bombarde et batterie écossaise. Les cours sont réalisés par les formateurs professionnels salariés de l'association.

Pour répondre à ces objectifs, Sonerion Penn Ar Bed propose prioritairement à chaque association adhérente, et à un coût modéré, 6 heures hebdomadaires d'enseignement dispensées sur 35 semaines réparties pendant l'année scolaire. Cette modération tient compte des subventions perçues et permettent un partage équitable entre les groupes. Au-delà, les heures supplémentaires sont facturées aux groupes sur la base d'un prix de base non subventionné.

Dans ce même dessein, la Commune d'ELLIANT soutient financièrement l'enseignement dispensé par Sonerion Penn Ar Bed, aux membres du Bagad Bro Melenig d'ELLIANT. L'aide est de 5 400 € par an pour la convention à prévoir.

La convention actuelle établie pour 3 ans est échue au 31 août 2026. Il est proposé son renouvellement pour 3 ans.

Vu l'avis favorable de la commission vie associative du 15 juin 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le renouvellement de la convention tripartite ci-annexée pour 3 ans pour la somme annuelle de 5 400 €.
- Autorise le maire à signer ladite convention

POUR : 23 *CONTRE : 0* *ABSTENTION : 0*

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 029-212900492-20260701-20260705-DE

Fait et délibéré en Mairie, le 1er Juillet 2026,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme le 03 juillet 2026,

Secrétaire de séance,
Annaïck COTTEN BIANIC

Le Maire,
Nicolas POSTIC

MAIRIE D'ELLIANT (Finistère)

